

HAND ACTU

IDF

l'actualité du handball francilien
n°66 - 6 mars 2020

LIGUE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL



santé

CORONAVIRUS COVID-19 - INFORMATIONS ET PRÉCONISATIONS

Une épidémie de Coronavirus (COVID-19) s'est propagée depuis le mois de janvier 2020. Vous pouvez suivre les informations sur l'évolution de l'épidémie et les recommandations à prendre en compte sur le portail officiel du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, notamment :

- se laver les mains très régulièrement ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- porter un masque quand on est malade.

Voici également le numéro d'appel dédié aux informations et recommandations concernant le Coronavirus : 0800 130 000 (ouvert 24h/24).

À ce jour, tous les rassemblements de plus de 5 000 personnes en milieu fermé et certains événements en extérieur sont annulés en France face à l'intensification de l'épidémie. Cette politique de prévention plus stricte a pour objectif de limiter la diffusion du virus par le brassage des populations, et correspond au passage au stade 2 de l'épidémie, sur une échelle de 3.

Les services de la fédération sont en contact avec le Ministère chargé des sports. Cependant, les mesures prises par le gouvernement sont provisoires et seront actualisées en fonction de l'évolution de la situation.

Concernant les prochaines rencontres de Coupe de France nationale masculine et féminine il est demandé de respecter les préconisations transmises par la LNH et la LFH.

Par ailleurs, Santé publique France propose plusieurs supports de communication numériques (infographies, vidéos, affiches...) dont l'objectif est d'expliquer :

- les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres ;
- que faire en cas de symptômes ;
- les conseils pour adapter son quotidien.

<https://www.santepubliquefrance.fr>

Des précautions ont déjà été prises par la fédération concernant les populations confinées dans des *clusters* :

- Oise
- Morbihan
- Haute-Savoie, zone de Balme de Sillingy

Les populations hand de ces secteurs ne peuvent ni se déplacer ni recevoir. Des rencontres de championnat de France impliquant ces secteurs sont reportées.

En Île-de-France, nous suivons les consignes de l'administration.

Il convient notamment d'être attentif à la diffusion des arrêtés préfectoraux qui pourront faire évoluer cet état de fait. Relevons que le tournoi international Tiby Val-d'Europe est impacté puisque la fédération a retiré son invitation à l'équipe d'Italie. Par ailleurs, les interpôles masculins (qui auraient dû se jouer cette semaine à Vaulx-en-Velin), les interligues féminines (prévus début avril à Celles-sur-Belle) ainsi que les interligues masculines (prévus au mois de mai à S-Dié-des-Vosges) ont été annulés par la FFHandball.

sommaire

Santé

- informations et préconisations concernant le coronavirus COVID-19 p. 1

Prévention des déviances

- fiche Ministère des sports Prévenir les violences sexuelles dans le sport p. 3

Informations administratives

- compte-rendus de réunion du bureau directeur réunion du 2/03/2020 p. 5

Commissions

- statuts & règlements
 - CMCD / information concernant la prise en compte des JAJ nés en 2005 p. 6
 - CMCD / réunion de travail autour des pénalités p. 6
- discipline
 - réunion du 11/02 p. 7
- développement
 - rencontres régionales du handensemble (20-21 mars à Livry-Gargan) p. 8
- compétitions
 - gymnases sans colle p. 9

Excellence sportive

- détection pour l'entrée au pôle fém. IDF (11/03) p. 10

Évènements territoire

- France A' vs Norvège A' à la MDH p. 11

Formation

- réussir au féminin p. 12

Billetterie officielle FFHandball

- tournoi de qualification olympique p. 13



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT TOUS CONCERNÉS

LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT NE DOIVENT PAS ÊTRE UN TABOU.

www.sports.gouv.fr

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La violence peut résulter ou prendre la forme d'une manipulation, d'une séduction, d'une emprise ou d'un abus d'autorité. L'utilisation de la force et de la menace n'expliquent pas à elles seules la caractérisation d'une violence sexuelle.

Les violences sexuelles regroupent :

- **les agressions sexuelles** : des comportements basés sur l'utilisation de la force, menace, contrainte ou surprise de la part de l'agresseur qui peuvent prendre la forme de viols et/ou attouchements (un baiser, une caresse et autres).
- **les atteintes sexuelles** : des actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte ou de la menace (suite par exemple à des gestes de tendresse insistants ou des contacts physiques insistants) et qui sont commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans.

- **Le harcèlement sexuel** : une violence sans impact sur l'intégrité physique de la victime mais qui peut prendre la forme :
 - de chantage dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles ;
 - d'invectives et humiliations répétées à caractère sexuel ;
 - d'attitudes d'exhibitionnisme ou de voyeurisme.
- **Le bizutage** : il se caractérise le plus souvent par l'obligation d'accomplir des actes humiliants et dégradants notamment en début d'année scolaire ou de saison sportive.

Tous ces comportements sont punis par la loi.

À RETENIR

- Les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité...
- Les garçons comme les filles peuvent être victimes de violences sexuelles.
- Toutes les disciplines sportives sont concernées.
- Les violences sexuelles peuvent survenir dans des lieux et situations très variés : le vestiaire ou l'internat, en situation isolée

- ou dans des contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement) ou encore des temps liés à la culture sportive (fête).
- Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important :
 - plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques ou difficultés scolaires et des souffrances supplémentaires ;
 - plus le dossier sera long et difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves.

Aucune victime de violences sexuelles n'est responsable de ce qui lui arrive.

IMPORTANT !

IL NE FAUT PAS RESTER SEUL AVEC SES DOUTES, SES QUESTIONS, SES INQUIÉTUDES, IL FAUT PARLER DE LA SITUATION RENCONTRÉE OU RAPPORTÉE AVEC LES AUTRES SPORTIFS, PROFESSIONNELS DE SON ÉQUIPE, SA HIÉRARCHIE, SON ENVIRONNEMENT, SA FAMILLE.

ATTENTION !

Aux fausses allégations punissables par la loi. Elles s'observent parfois dans le cas de conflits familiaux ou entre les parents et la structure/l'institution.

POURQUOI BRISER LE SILENCE ?

SI VOUS ÊTES VICTIME mineur(e) ou adulte

- Pour ne plus en souffrir et en être dépendant(e).
- Pour être aidé(e) et vous protéger.
- Pour retrouver votre intégrité.
- Pour que cela n'arrive pas à quelqu'un d'autre ou que cela recommence...
- Parce que ces agissements sont inacceptables, punis par la loi.
- Parce que c'est un droit de se défendre lorsqu'on subit ces actes.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN mineur(e) ou adulte

- Parce que c'est un devoir de signaler lorsque vous avez la conviction de la survenance de tels faits.

SI VOUS ÊTES ACTEUR DU SPORT (DIRIGEANT, ENCADRANT, ÉDUCATEUR, PARENT, PRATIQUANT ET AGENT DANS LES SERVICES...), VOUS ÊTES TENU DE :

- **signaler** les actes de violence sexuelle portés à votre connaissance par la victime ou une personne à qui la victime s'est confiée directement auprès du Procureur de la République en l'absence de doute. Sinon, auprès d'un des contacts mentionnés ci-dessous pour bénéficier d'un accompagnement et de conseils :
 - auprès des numéros d'appel d'urgence : dont le 119 pour les mineur(e)s ;
 - auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) de votre département en lui transmettant une information préoccupante ;
 - auprès d'une autorité administrative (DDCS-PP) ;
 - auprès d'une association.en application de l'article 434-3 du code pénal, pour tout citoyen ;
en application de l'article 40 du code de procédure pénale, pour tout agent public.
- **tenir compte des signaux** que la victime pourrait exprimer, sans nécessairement le verbaliser. **En aucun cas, vous ne devez les banaliser ou les sous-estimer.**

JE SUIS **ENCADRANT SPORTIF** : **QUELS RÉFLEXES** DOIS-JE ADOPTER **VIS-À-VIS** DES **MINEUR(E)S** ?

DOUCHES ET VESTIAIRES

- Respecter la sphère privée, la dignité et la pudeur de chacun.
- S'il n'y a qu'une douche et un vestiaire pour les jeunes et les encadrants, les utiliser à tour de rôle, adultes et enfants jamais ensemble.
- Ne pas aller dans les vestiaires avec des pratiquants. Dans tous les cas, frapper et s'annoncer avant d'entrer.
- Rappeler aux sportifs que participer à se doucher collectivement après l'activité n'est pas une obligation et qu'ils ne sont pas obligés de se dévêtir totalement dans un vestiaire.
- Interdire les prises de vues, photos ou vidéo.

HÉBERGEMENT

- Loger séparément d'une part encadrants, sportifs, et d'autre part garçons et filles.
- Interdire la présence à toute personne non autorisée dans les chambres ou dans les bâtiments.

TRANSPORTS

- Éviter de véhiculer un pratiquant seul.

CONTACTS ET MARQUES D'AFFECTION

- Montrer clairement ses intentions en limitant les contacts à des endroits « sûrs » tel que les mains, les épaules.
- Éviter toute attitude ambiguë dans la relation éducateur-pratiquant (cadeaux...).

QUI CONTACTER ?

VICTIMES MINEUR(E)S

- Le **119** « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit)

VICTIMES MAJEUR(E)S

- **3919** « Violences Femmes Info » - Gratuit
- Site gouvernemental - Arrêtons les violences
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur :
<https://www.service-public.fr/cmi>

CONVERSATIONS PRIVÉES

- S'assurer d'un accès visuel pour les personnes de l'extérieur, se questionner sur les limites entre « confiance » et « abus de confiance ».
- Interdire le bizutage ou tout acte dégradant.

LES **SIGNAUX DE DÉTRESSE** À REPÉRER

COMPORTEMENTS DE REPLI

- Perte de confiance en soi et envers les autres.
- Perte d'intérêt pour la pratique sportive.
- Perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation).
- Évitement vis-à-vis de l'entraîneur, du personnel de la structure, des autres sportifs.
- Isolement au sein du groupe, repli sur soi.
- Comportements autodestructeurs.
- Propos suicidaires.
- Signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...).
- Baisse de performance.

COMPORTEMENTS EXCESSIFS

- Surinvestissement ou abandon.
- Boulimie ou anorexie.
- Sur-habillage du sportif.
- Comportement inadéquat (provocation...) et surtout changement soudain, inhabituel et disproportionné.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS

- Association Colosse aux Pieds d'Argile
Tél. : **07 50 85 47 10** - E-mail : colosseauxpiedsdargile@gmail.com
Site : <http://www.colosseauxpiedsdargile.org/contact/>
- Association La Voix De l'Enfant
Tél. : **01 56 96 03 00** - E-mail : info@lavoixdelenfant.org
Site : <http://www.lavoixdelenfant.org>
- Association Les Papillons - Tél. : **06 33 53 69 74**
Site et contact : <https://www.associationlespapillons.org/contact>
- Comité Éthique et Sport - Tél. : **06 14 42 01 74**
Site et contact : <http://www.ethiqueetsport.com/contact/>
- Le Comité National Contre le Bizutage
Tél. : **06 07 45 26 11** ou **06 82 81 40 70** ou **06 07 76 93 20**
Site : <http://www.contrelebizutage.fr/contact.php>

SI VOUS ÊTES AGENT DE L'ÉTAT DANS LES SERVICES, ÉTABLISSEMENTS ET FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET QU'UN FAIT DE CETTE NATURE EST PORTÉ À VOTRE CONNAISSANCE :

►► **saisir immédiatement** le Procureur de la République sur la base de l'article 40 du Code de Procédure Pénale (CPP) via un signalement. Afin d'être exploitable, ce signalement doit être établi par écrit, son auteur et le service dont il dépend, identifiés, et le contenu du signalement doit être le plus précis possible (état civil de la victime, adresse de son domicile, identité de l'auteur présumé des faits, éléments de contexte sur la révélation des faits), sans empiéter sur l'enquête à venir. Si les faits sont révélés par la victime, il convient de recueillir ses déclarations et de les retranscrire telles quelles, sans les modifier ou saisir la CRIP du département en lui transmettant une information préoccupante ;

►► **engager une procédure administrative** : afin de vérifier la réalité des faits suite à un signalement (direct ou indirect), mise en place d'une enquête administrative par la DDCCS/ DDCSPP (représentant du Préfet). Il convient de préciser que le recueil de la parole nécessite des compétences spécifiques. Aussi, un accompagnement in situ par des personnes ressources qualifiées est requis dans l'intérêt de la victime

(cf. liste des associations ci-dessus). Le Préfet (via la DDCCS ou DDCSPP) pourra alors prendre un arrêté d'urgence motivé et valable pour une durée limitée à six mois ;

►► **informer la direction des sports** des procédures engagées à l'adresse suivante : signal-sports@sports.gouv.fr

S'INFORMER

Pour plus de précisions sur les procédures, vous pouvez vous reporter au Vade-Mecum réalisé par le ministère des Sports à l'usage des services déconcentrés, des fédérations sportives et des établissements publics de formation dans le domaine du sport :

http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/vademecum_violsexsport2018_v2b.pdf

Le ministère des Sports met en place des outils à votre service : <http://sports.gouv.fr/> (rubrique Prévention/Ethique Sportive / Se documenter)

compte-rendu de réunion du bureau directeur

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 2 mars 2020 au siège de la ligue (Créteil)

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle
MM. Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard

Invités : MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor

Excusé : M. Robert Lafond

Absent : M. Jean-Michel Germain

La séance débute à 18h30.

CORONAVIRUS

> La fédération a décidé d'annuler les interpôles masculins prévus cette semaine à Vaux-en-Valin à la suite de l'épidémie de coronavirus. La ligue va tenter de se faire rembourser les billets SNCF prévus pour la participation de notre sélection masculine pour l'évènement.

Un BD fédéral exceptionnel aura lieu le mardi 3 mars 2020, pour la suite à donner et répondre aux interrogations légitimes des clubs (*quid* des intercomités – il semble acquis que les départements pris dans les *cluster* de propagation, que sont l'Oise, le Morbihan et la Haute-Savoie, vont être écartés du prochain tour). Une réponse sera également donnée pour la venue de la sélection italienne au TIBY Val-d'Europe, la tenue de la double confrontation France A' vs Norvège A' dans deux semaines à la MDH...). Pour l'instant, se conformer *a minima* aux arrêtés préfectoraux en la matière.

AGRESSIONS SEXUELLES DANS LE SPORT

> Quelques clubs demandent des informations complémentaires à la ligue. Il leur sera rappelé que des informations précises ont été récemment diffusées par la fédération et par la ligue (CR du BD – journal *Hand Actu IDF* – sites fédéral et ligue), ainsi que par les DDJSCS qu'il convient de suivre, notamment quant à la vérification des cartes professionnelles de leurs encadrants.

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

> Christian Pastor représentera la ligue à l'assemblée générale prévue le mardi 31 mars à 19h à la Maison du sport français à Charléty.

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

- > Les fiches de situation CMCD des clubs vont partir dans la semaine
- > La commission va demander aux clubs de faire remonter la liste de leur JAJ nés en 2005 (pour une prise en compte dans la situation CMCD régionale) car ceux-ci ne sont pas extraits automatiquement par Gesthand.
- > Le 4 avril un atelier est proposé aux clubs pour un débat à propos des points de pénalités à appliquer dans les compétitions en 2 phases.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

> Christian Pastor indique que 4 matches régionaux ne se sont pas terminés ce week-end. Les décisions à ce sujet sont en cours.

> Pour les délayages : les indemnités d'arbitrage seront réglées par la ligue qui facturera en suite les clubs concernés.

COMMISSION DE DISCIPLINE

- > Claude Selaquet demande que le BD valide 2 candidatures pour la commission territoriale (sous-commission des Yvelines) :
 - l'un des candidats étant déjà membre de la CRL ligue, il ne peut rejoindre la discipline territoriale à moins de se retirer de la CRL ;
 - pour le second, le CV et le parcours du candidat ont été demandés au comité des Yvelines.
- > La ligue a été saisie de faits survenus le 26 février 2020 à la sous-commission territoriale du Val-de-Marne (insulte d'un licencié à l'encontre de la vice-présidente de ladite commission). Le président de la ligue demande la transmission des éléments du dossier.

COMMISSION ARBITRAGE

> Information effectuée sur les fautes techniques.

RESSOURCES HUMAINES

- > La ligue fermera du 3 au 15 août pour congés annuels. Le président demande qu'il soit porté une attention particulière à la période de juin à juillet, afin de ne pas dégarnir nos services relativement à nos charges de traitement des licences et mutations.
- > La ligue accueillera 5 stagiaires en 2020, sur une période minimum de deux mois et affectés à différentes tâches administratives et de développement.
- > Une réunion de travail se déroulera avec les coordinateurs la semaine prochaine, afin d'évaluer et d'améliorer, s'il y a lieu, les divers processus en cours.
- > Marina Colmet assurera la formation Baby hand sur le comité 95 sur deux sites connaissant une demande importante. Exceptionnellement, une augmentation du nombre de participants sera tolérée pour cette session.

AGENCE NATIONALE DU SPORT HANDBALL

> Partie évaluation des réalisations 2019

Les CERFA, supports des bilans des actions locales, ont été envoyés aux clubs. Ces derniers devront les retourner à leur comité au plus tard le 30 avril, pour évaluation. Puis le comité les transmettra au plus tard au 30 mai à la ligue pour les soumettre au COPIL (comité de pilotage) territorial francilien. Celui-ci révisera l'ensemble des dossiers et statuera principalement sur ceux qui présenteraient des difficultés spécifiques.

À la suite, la ligue enverra sa synthèse à la fédération avant le 30 juin.

Le comité directeur territorial du 25 février dernier a mis en place l'ébauche du processus des évaluations au niveau départemental. Un prochain COPIL affinera la méthode avant la fin mars. Elle s'oriente vers l'organisation de commissions d'évaluation transverses inter comités.

> Partie demande 2020

Nous attendons des instructions de l'ANS handball, notamment le budget affecté au territoire francilien pour l'année civile en cours.

Le comité territorial du 25 février a déjà fixé quelques orientations :

- on sait déjà que sur le total de l'enveloppe, 60 % sera fléché pour les clubs et 40 % pour le territoire (ligue et comités) ;



- chaque comité définira 1 ou 2 axes d'actions spécifiques pour ses clubs ;
- 20 % de l'enveloppe réservée aux clubs sera consacrée à des dossiers « exceptionnels », en termes de qualités de leurs objectifs de développement ;
- un groupe de travail élaborera prochainement les clés de répartition de l'enveloppe « clubs » par département.

Il est demandé à Nathalie Lassalle de rédiger une note méthodologique précise sur le sujet sous quinzaine.

LABELS ÉCOLES DE HAND 2019

- > La période de création des dossiers Label école de Hand 2019 par les clubs est close depuis le 23 février 2020. La période de validation des dossiers par les comités court jusqu'au 5 mars 2020. La validation par les ligues se déroulera ensuite du 6 mars au 15 mars 2020. Durant cette phase, il sera encore possible de créer de nouveaux dossiers pour permettre à un maximum de clubs de bénéficier de la labellisation.

SERVICE CIVIQUE

- > Le dispositif du Service Civique a été lancé, il y a 10 ans. Quelques 430 000 jeunes ont pu en bénéficier.

Comme vous le savez, la FFHandball déploie ce dispositif depuis 2014, et près de 3 500 jeunes ont effectué une mission dans une structure handball. L'Agence du Service Civique, par un courrier en date du 20 février 2020, souhaite que les organismes qui ont participé au succès du dispositif, soient associés à cet anniversaire. Pour ce faire, 15 jeunes de l'ensemble des territoires sont conviés à une cérémonie à Paris.

DIVERS

- > Le bureau directeur recevait l'association Savour Hand pour un entretien de calage. Alexis Cochetoux était reçu avec Jérémy Marais, futur président de l'association.

L'association va procéder à la régularisation de quelques points de ses statuts, afin de les mettre en conformité avec les statuts fédéraux (tenue des comptes recettes/dépenses – procédures de validation diverses – séparation des fonctions de directeur et de président – droits de la défense en cas de radiation).

Au cours des échanges, les activités de l'association sont présentées, notamment le projet d'une activité Beach handball en liaison avec un comité.

- > Le mercredi 4 mars 2020, le comité de Seine-Saint-Denis organise une soirée de gala au gymnase Henri-Vidal de Montfermeil où se dérouleront deux matches :
 - match d'ouverture opposant la sélection 93 féminine aux moins de 18 ans de l'Entente Noisy/Gagny évoluant en championnat de France
 - match de l'équipe de France Police contre une sélection de licenciés masculins du comité de moins de 22 ans.

Robert Nicolas représentera la ligue.

La séance est levée à 21h10.

Georges POTARD
Président

Marie-José Gaudéfroy
Secrétaire de séance

Suivant le règlement fédéral, les juges-arbitres jeunes nés en 2005 ne sont pas pris en compte dans la CMCD nationale.

En revanche, ils le sont bel et bien dans la CMCD régionale Île-de-France.

Malheureusement, l'extraction des données Gest'hand pour le bilan CMCD des clubs ne fait pas ressortir ces JAJ. Une action manuelle est donc nécessaire pour la ligue pour les prendre en compte.

Aussi, **il est demandé aux clubs** souhaitant intégrer leurs JAJ nés en 2005 à leur CMCD régionale **d'envoyer les noms & prénoms de ces JAJ** à l'adresse 5800000.cmcd@ffhandball.net.

RÉUNION AUTOUR DES PÉNALITÉS CMCD

Vous êtes invités à une réunion (d'1h30) de la sous-commission CMCD qui aura lieu le samedi 4 avril 2020 à Créteil.

Celle-ci fera l'objet d'une **réflexion sur les pénalités CMCD, notamment pour les championnats ayant 2 phases.**

Afin de s'adapter à vos contraintes, 4 créneaux ont été mis en place (entre 9h00 à 17h00).

Aussi, pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire (selon votre préférence de créneau), en cliquant sur le lien suivant : <https://framadate.org/n1FJR4StyCcOaJK2>

Merci de ne pas mettre le nom de la personne présente, mais bien celui du club représenté.

Réunion du 11/02/2020

H Mennecy VE

Dossier F74 (récidive)

Joueur et capitaine

Match : HBC du Parisis vs H Mennecy VE (plus de 16 ans masc., honneur, 1^{re} phase, poule A) / Motif : n'a pas su se taire envers l'arbitre /

Moment : après match / Qualification : attitude anti-sportive / Article : 20.1, annexe 2I

Sanction : 6 dates de suspension / Période probatoire : 6 mois se rajoutant aux 4 mois

Dossier F84

Joueur

Match : HBC du Parisis vs H Mennecy VE (plus de 16 ans masc., honneur, 1^{re} phase, poule A) / Motif : n'a pas pu de contenir envers le juge-arbitre / Moment : pendant match / Qualification : attitude anti-sportive grossière / Article : 20.1, annexe 2C

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Montfermeil HB

Dossier G08

Club

Match : Montfermeil HB vs AS Meudon (plus de 16 ans masc., honneur, 1^{re} phase, poule A)

Sans suite

ES Montgeron

Dossier G32

Joueur

Match : Tremblay-en-France HB 1C vs ES Montgeron (plus de 16 ans masc., honneur, 1^{re} phase, poule C) / Motif : n'a pu contenir ses propos envers le juge-arbitre / Moment : après match / Qualification : attitude anti-sportive / Article : 20.1, annexe 2I

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois



20-21 mars 2020

RENCONTRES RÉGIONALES DU HANDENSEMBLE



HAND ADAPTÉ

HAND FAUTEUIL

LIVRY-GARGAN
gymnase Alfred-Marcel-Vincent
43-47 avenue du Maréchal-Leclerc



photo : © FFHandball (Fabrice Aysalenc) / conception graphique : N. Hachette (ligue IDF)

#HandensembleIDF

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE



Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnières => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal & complexe de la Grande-Rue-Verte
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Mantes-la-Jolie => usage limité aux résines en spray
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbaoron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Itteville => gymnase Thomas-Pesquet
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin

- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



- **USAGE DE LA RÉSINE (article 88.3 des règlements généraux de la FFHand-ball) écriture 2019-2020**

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

stages régionaux

DÉTECTION POUR L'ENTRÉE AU PÔLE ESPOIRS FÉMININ IDF

11 mars 2020

CREPS d'Île-de-France Colette-Besson (1 rue du Docteur-Le-Savoureux – 92290 Chatenay-Malabry)

COMMISSION
TECHNIQUE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



équipe structure			
	NOM	PRÉNOM	CLUB
1	Fofana	Fatoumata	HBC Gagny
2	Lubaki	Noëlla	Villiers EC
3	Verton	Nolwen	S ^t -Michel Sports
4	Rimaud	Léonie	Cergy HB
5	Alcee	Léane	ES Colombienne
6	Atmaniou	Eptissam	CM Aubervilliers
7	Behaghel	Valentine	Stella Sp. S ^t -Maur
8	Briolan	Jessica	HBC Serris VE
9	Bureau	Maelys	Stella Sp. S ^t -Maur
10	Camara	Goundo	Cergy HB
11	Diawara (Grumet)	Teeyah	HBC Antony
12	Dorelas	Cassy	Stella Sp. S ^t -Maur
13	Etilopy	Maily	ASC Trappes
14	Lengania Koubet	Annaelle	US Alfortville
15	Malala - Moseka	Claire	AAS Sarcelles
16	Meite	Salimata	CSM Finances
17	Naas	Eliça	Stella Sp. S ^t -Maur
18	Navis	Léa	ES Montgeron
19	Ngyangika Mbanza	Ravene	HBC du Bourget
20	Rivierez	Léa	ES Montgeron
21	Ruffe	Laima	HBC Serris VE
22	Saint-Paul Marcellus	Lanna	US Créteil
23	Siby	Meriata	HBC Romainville
24	Vilsans	Jaelle	Le Mée Sp.

	2004
	2005
	2006



Dans le cadre de la préparation aux prochains Jeux olympiques et à l'occasion du stage de l'équipe de France féminine à la Maison du Handball, Olivier Krumbholz procède à une large revue d'effectif en convoquant 2 collectifs.

L'équipe A', composée de jeunes joueuses, sera opposée par deux fois à son homologue norvégienne le jeudi 19 (20h) et le samedi 21 (19h) mars.

Nous vous invitons à venir assister à ces deux rencontres. Merci pour cela de bien vouloir réserver votre place sur notre billetterie (attention le nombre de places est limité, les premiers arrivés seront les premiers servis...).

Réservations :

> match du jeudi 19 mars :

<https://www.weezevent.com/france-a-vs-norvege-match-1>

> match du samedi 21 mars :

<https://www.weezevent.com/france-a-vs-norvege-a-match-2>

Merci de noter que l'invitation vous sera demandée à l'entrée du gymnase de la Maison du Hand.



ACCES AUX RESPONSABILITES

« Réussir au Féminin »

PUBLIC VISE	Dirigeantes en responsabilité dans un territoire (ligue ou comité) et/ou dans un club
OBJECTIFS / COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> - S'engager et renforcer son engagement au sein du mouvement sportif - Appréhender les stratégies d'accès aux postes à responsabilité - Etre dans une dynamique d'évolution et de changement
CONTENUS	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance au changement - Fonctionnement des comportements - Ecoute et principes de communication - Principes de la motivation - S'avoir s'affirmer, savoir dire non - Travail d'équipe, caractéristiques d'un groupe - Compétences managériales et gestion des conflits
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Apports théoriques (documentation) et pratiques - Débats et échanges - Mises en situation - Accompagnement dans la prise de fonction
CERTIFICATION	Attestation de formation
RESPONSABLE	Béatrice BARBUSSE – Secrétaire générale de la FFHandball
FORMATEURS	Experts de Femix Sports Intervenants extérieurs
DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION	1 module de 14 heures en centre de formation
DATES ET LIEUX	Module 1 : 28 et 29 mars 2020 Module 2 : 05 et 06 décembre 2020
TARIFS	Frais de formation : 200€ Frais annexes : 130€



EFFECTIF	20 personnes
INSCRIPTION	<p>Pour les candidates non éligibles à une prise en charge par l'OPCO, sur présentation d'un justificatif, les frais de formation seront de 100 € et les frais annexes pris en charge par la FFHandball.</p> <p>https://ffhandball-formation.sportef.com/Catalog/TrainingShops/TrainingView.aspx?idTraining=3741057024</p> <p><u>Date limite d'inscription module 1</u> : 28 février 2020 <u>Date limite d'inscription module 2</u> : 05 novembre 2020</p>
RENSEIGNEMENTS	<p>Simon RENOUF (admin) – s.renouf@ffhandball.net</p> <p>Béatrice BARBUSSE (péda) – b.barbusse@ffhandball.net</p>



TOURNOI QUALIFICATION OLYMPIQUE MASCULIN

QUALIFICATION TOKYO 2020
ACCORHOTELS ARENA – 8 BOULEVARD DE BERCY 75012 PARIS

L'équipe de France vous donne rendez-vous à l'AccorHotels Arena à Paris du 17 au 19 avril 2020 pour aller chercher sa qualification aux Jeux Olympiques. Ce tournoi décisif pour décrocher les 2 précieux sésames pour TOKYO 2020, promet une ambiance électrique entre la France, Croatie, Tunisie et Portugal. Les bleus à domicile, compteront sur votre soutien pour triompher.

TOUS AVEC LES BLEUS !
COORDONNÉES

Raison Sociale _____
 Nom _____ Prénom _____
 Adresse de Livraison _____
 Adresse de Facturation si différente de l'adresse de Livraison _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Tel. _____
 E-mail _____ @ _____

OFFRE DISPONIBLE À PARTIR DE 10 PLACES*

***SOUS RESERVE DES PLACES DISPONIBLES**

PLANNING & HORAIRES*

*Planning des matchs et horaires sous réserve de modifications par la Fédération Internationale de Handball.

VENDREDI 17 AVRIL 2020	SAMEDI 18 AVRIL 2020	DIMANCHE 19 AVRIL 2020
17H30 : TUNISIE / PORTUGAL 20H00 : FRANCE / CROATIE	17H30 : FRANCE / TUNISIE 20H00 : CROATIE / PORTUGAL	17H00 : PORTUGAL / FRANCE 19H30 : CROATIE / TUNISIE

GRILLE TARIFAIRE

	VENDREDI 17 AVRIL 2020 <small>(Valable pour les 2 matchs de la journée)</small>		SAMEDI 18 AVRIL 2020 <small>(Valable pour les 2 matchs de la journée)</small>		DIMANCHE 19 AVRIL 2020 <small>(Valable pour les 2 matchs de la journée)</small>		PACK WEEK-END <small>(samedi – dimanche)</small>		PACK SUPPORTER <small>(vendredi – samedi – dimanche)</small>		TOTAL	
	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	TOTAL TTC	
CAT OR	70 €	_____	70 €	_____	70 €	_____	125 €	_____	192 €	_____	_____ €	
CAT 1	40 €	_____	40 €	_____	40 €	_____	70 €	_____	105 €	_____	_____ €	
CAT 2	25 €	_____	25 €	_____	25 €	_____	45 €	_____	66 €	_____	_____ €	
CAT 3	10 €	_____	10 €	_____	10 €	_____	-	_____	-	_____	_____ €	
TOTAL QT.	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	TOTAL QT. : _____	
											E-ticket	<input type="checkbox"/> Gratuit
											Envoi par courrier DHL	<input type="checkbox"/> 25 €
											TOTAL TTC	_____ €

Aucun billet ne sera envoyé avant la réception du paiement.

Nous vous rappelons que les billets achetés sont strictement personnels, et comporteront le nom de la structure renseignée dans le champ « Coordonnées » ci-dessus.

PAIEMENT
Veillez cocher le mode de paiement souhaité :

- [1] Par virement bancaire. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.
- [2] Par chèque. L'adresse d'envoi et l'ordre du chèque vous seront envoyés une fois la commande préalablement validée par email.

CONDITIONS

Merci de renvoyer ce bon de commande **scanné et dûment complété par email** à l'adresse suivante : billetterie@ffhandball.net
 Nous vous enverrons une confirmation de commande par email dès que celle-ci aura été traitée, et sous réserve des places disponibles.

Une fois votre commande validée, [1] si vous réglez par virement merci de nous transmettre la preuve de virement par email à billetterie@ffhandball.net, [2] S'il s'agit d'un paiement par CB nous vous recontacterons dans les plus brefs délais. [3] Enfin, s'il s'agit d'un paiement par chèque merci de nous faire parvenir le bon de commande et le chèque par courrier postal.

Fait le _____ à _____ Signature
 et cachet du club/comité :

Le présent bon de commande signé constitue un engagement ferme et irrévocable soumis dans sa totalité aux conditions générales de vente que vous trouverez au lien suivant : <https://www.billetterie-ffhandball.fr/cgv> et dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

CONTACT

 Tel. 09 70 25 20 32 • E-mail : billetterie@ffhandball.net

 Siège sociale : Wetix Agency – Service Billetterie – 114 Rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret
 Registre du commerce : 534 748 835 | RCS Nanterre
 N°TVA intra-communautaire : FR 86 534748835 | Société au capital de 88 000€

VIVEZ
VIBREZ
JOUEZ

12 AVRIL 2020

FINALITÉS
DE ZONE
COUPE DE
FRANCE
HANDBALL

FINALES : 16 MAI 2020

Complexe des Merlettes - rue des Merlettes - 78360 MONTESSON



Q.compass



09:30 1/4 de finale masculin ES Aubance ⁽⁴⁹⁾ vs Suisse Normande HBC ⁽¹⁴⁾

11:00 1/4 de finale masculin HB S^{te}-Luce-sur-Loire ⁽⁴⁴⁾ vs Ent. Noisy / Gagny ⁽⁹³⁾

15:30 1/2 finale masculine connue à l'issue des 1/4 de finale



12:30 1/4 de finale féminin St-Nazaire HB ⁽⁴⁴⁾ vs US Joué-lès-Tours ⁽³⁷⁾

14:00 1/4 de finale féminin HBC Corbie ⁽⁸⁰⁾ vs Ent. Mont-Valérien ⁽⁹²⁾

17:00 1/2 finale féminine connue à l'issue des 1/4 de finale



PARTENAIRES MAJEURS



PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



MÉDIAS OFFICIELS



FFHANDBALL

VIVEZ
VIBREZ
JOUEZ

FINALES : 16 MAI 2020

12 AVRIL 2020

FINALITÉS
DE ZONE
COUPE DE
FRANCE
HANDBALL



Gymnase du Grévarin - rue du Grévarin - 27200 VERNON

Q.compass



09:30 1/4 de finale masculin Hand Sud 29⁽²⁹⁾ vs Ent. HB Val-de-Reuil / Louviers⁽²⁷⁾

11:00 1/4 de finale masculin Joinville HBA⁽⁹⁴⁾ vs Églantine Vierzon HB⁽¹⁸⁾

15:30 1/2 finale masculine connue à l'issue des 1/4 de finale



12:30 1/4 de finale féminin CSM Finances⁽⁷⁵⁾ vs UP Illiers HB⁽²⁸⁾

14:00 1/4 de finale féminin HBC Sautron⁽⁴⁴⁾ vs CO Wattrelosien⁽⁵⁹⁾

17:00 1/2 finale féminine connue à l'issue des 1/4 de finale



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS

FOURNISSEURS OFFICIELS

MÉDIAS OFFICIELS

FFHANDBALL